

La perte de consommation canadienne attribuable à l'absence d'union douanière avec les États-Unis

G. Lepore et T. Velk

Volume 55, numéro 1, janvier–mars 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/800816ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/800816ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Lepore, G. & Velk, T. (1979). La perte de consommation canadienne attribuable à l'absence d'union douanière avec les États-Unis. *L'Actualité économique*, 55(1), 101–106. <https://doi.org/10.7202/800816ar>

NOTE

*La perte de consommation canadienne attribuable à l'absence d'union douanière avec les États-Unis **

— I —

Les discussions concernant le tarif canadien se sont surtout préoccupées de ses effets sur les revenus et l'emploi et de son impact sur la structure de l'économie canadienne. Cela semble justifié car ces effets sont probablement les plus importants. Par ailleurs, dans la plupart des cas les effets des tarifs sur la consommation ont été négligés. Une conséquence du tarif est de créer une marge différentielle entre le prix domestique et le prix mondial. Il résulte donc de ceci que non seulement le niveau de revenu est affecté mais aussi le niveau de consommation. L'effet de consommation du tarif peut être représenté par la différence entre le panier de biens de consommation que les Canadiens peuvent acheter présentement au prix domestique compte tenu de leur revenu et de leur préférence, et le panier qu'ils pourraient acheter au prix mondial. L'abolition des tarifs aura pour conséquence de réaliser cet effet.

Cet article cherche à estimer les effets *distributifs* sur la consommation découlant du fait que le Canada ne forme pas une union douanière avec les États-Unis. Par ailleurs, ces effets peuvent être considérés comme des estimations de la répartition des bénéfices potentiels de consommation résultant de la formation en Amérique du Nord d'une union douanière qui adopterait le tarif américain actuel comme tarif extérieur. La discussion est menée ici en termes de cette dernière hypothèse.

Nous posons les hypothèses suivantes :

- (1) les marchés canadiens sont petits par rapport aux marchés américains ;

* Traduit de l'anglais par Alfred Cossette. Les auteurs remercient Carmen Lepore, Larry Velk et Ken Wong pour leur assistance au niveau du traitement des données, Jack Treddenick et un membre du comité de lecture de cette revue pour leurs suggestions utiles, et Statistique Canada pour leur avoir permis d'utiliser des données non publiées.

- (2) lorsqu'on le stratifie par classe de revenu monétaire, le mix de consommation canadien demeure inchangé après la formation d'une union douanière.

L'hypothèse (1) peut ne pas être respectée pour tous les produits. Dans l'éventualité où cela se produirait, certains prix américains seraient modifiés. Néanmoins, globalement il s'agit sans doute d'une approximation assez bonne de la réalité. L'hypothèse (2) signifie simplement que les consommateurs canadiens figurant présentement dans une classe de revenu donnée, conserveront, après la formation d'une union douanière, le schéma de consommation qui caractérise à l'heure actuelle leur classe de revenu.

Compte tenu de ces hypothèses, il se produira à la suite de la formation d'une union douanière, *inter alia*, que les prix canadiens augmenteront ou diminueront de façon à devenir égaux (ou inchangés) aux prix américains¹.

Il s'agit donc d'estimer les bénéfices relatifs, s'il en est, qui pourraient échoir aux différentes classes de revenus comme conséquence des changements de prix des biens de consommation par suite de la formation d'une union douanière. Ces bénéfices peuvent être mesurés par un ensemble d'indices du pouvoir d'achat. Pour chaque classe de revenu ces bénéfices seront la différence entre l'indice de pouvoir d'achat de cette classe et le pouvoir d'achat que cette classe aurait si elle pouvait acheter ses biens de consommation aux prix américains (un indice de pouvoir d'achat fixé à 100).

A l'opposé, cette différence peut être envisagée comme la perte de consommation occasionnée par les restrictions touchant la circulation des biens et des facteurs pour cette classe de revenu. Etant donné que nous omettons de considérer les revenus, l'emploi et d'autres effets probables, il s'agit nécessairement d'une mesure partielle de la pénalité découlant de l'absence d'union douanière.

L'indice de pouvoir d'achat est défini par :

$$I_z = \left[\frac{\sum_i Q_i^c P_i^{us}}{\sum_i Q_i^c P_i^c} \right] \times 100 \quad (1)$$

où :

Z = classe de revenu ($Z = 1, 2, \dots, m$)

I_z = indice du pouvoir d'achat de la classe Z

1. Nous omettons de considérer les différences dans les coûts de transport et de distribution entre le Canada et les États-Unis. Selon Wonnacott et Wonnacott, ces différences pourraient empêcher les prix canadiens d'atteindre un niveau d'égalité parfaite avec les prix américains. Voir, R.J. Wonnacott et P. Wonnacott, *Free Trade Between Canada and the United States*, Cambridge, Mass : Harvard University Press, 1967, p. 20.

- i = bien ou service ($i = 1, 2, \dots, n$)
- Q_i^c = quantité du bien ou du service i acheté annuellement par Z
- P_i^c = prix canadien du bien ou du service i
- P_i^{us} = prix américain du bien ou du service i

L'équation (1) peut être réécrite,

$$I_z = \sum_i \frac{P_i^{us}}{P_i^c} \left[\frac{P_i^c Q_i^c}{\sum_i P_i^c Q_i^c} \right]^z \times 100 \quad (2)$$

Posons

$$\frac{P_i^c Q_i^c}{\sum_i P_i^c Q_i^c} = w_i^z$$

Dans ce cas, w_i^z représente la pondération relative ou le bien ou le service i dans le panier de consommation de la classe Z .

Procédure

Les pondérations relatives (w_i^z) ont été obtenues en divisant les dépenses actuelles ($P_i^c Q_i^c$) sur chaque élément (i) pour une classe de revenu donnée (Z) par la dépense totale ($\sum_i P_i^c Q_i^c$) de cette classe².

Nous n'avons pas inclus tous les postes budgétaires dans cette analyse. Les éléments exclus l'ont été pour les raisons suivantes : (a) aucune donnée disponible sur les prix et/ou, (b) l'élément n'avait pas une pondération suffisante (i.e., une pondération inférieure à .01)³. Au total, nous tenons compte d'environ les deux tiers de toutes les dépenses de 1969. Quelques éléments exclus d'une certaine importance sont les dépenses pour le transport public, l'éducation, les loyers, etc.

Pour obtenir les prix, il a été nécessaire de décider d'abord de l'unité monétaire de référence. Malheureusement, nous n'avons pas trouvé de réponse pleinement satisfaisante à cette délicate question. Il est apparu que notre choix était limité à deux options : (a) mesurer les prix canadiens en dollars canadiens et les prix américains en dollars américains et les comparer directement, ou (b) convertir les prix américains en dollars canadiens en tenant compte du taux de change. Les difficultés de la première option sont évidentes. Pour illustrer la question, il serait

2. Les données proviennent de Statistique Canada, *Family Expenditure in Canada*, vol. 1, 1969, Ottawa, Information Canada, janvier 1973. Egalement, les auteurs remercient Statistique Canada de leur avoir fourni des données non publiées.

3. Toutefois, certains éléments étaient inclus lorsque leur pondération était significative pour certaines classes de revenu et non pour d'autres.

absurde par exemple de mesurer les prix canadiens en dollars et, disons, les prix italiens en lires et de les comparer directement. D'un autre côté, sur la période considérée, le taux de change entre les dollars canadien et américain s'est éloigné de la parité de seulement quelques points en pourcentage. La deuxième option n'est pas non plus pleinement satisfaisante car il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure le taux de change sera affecté par la création de l'union douanière. De toute évidence, le taux de change peut être affecté par des facteurs autres que le tarif et il n'est pas clair, par exemple, quel effet la création d'une union douanière aura sur celui-ci. Par conséquent, nous avons résolu d'utiliser la première option. En effet, le choix de cette procédure revient à postuler que la formation de l'union douanière changera les prix absolus au Canada mais non le taux de change. De toute façon, cette procédure apparaît plus appropriée car nous nous intéressons ici à la répartition des pénalités imposées par le tarif actuel au lieu du volume absolu de ces pénalités⁴.

Les données sur les prix ont été obtenues de trois sources : (a) les données publiées sur les prix de l'alimentation⁵, (b) des séries de prix non publiés provenant de Statistique Canada (la plupart sous la forme de séries apparentées, dont par exemple, mets consommés à l'extérieur, dépenses d'automobile, cigarettes et breuvages alcooliques, soins médicaux, etc.), et (c) des catalogues de commandes par la poste d'envergure nationale. En ce qui touche cette dernière source, une partie importante des prix sont tirés de catalogues de firmes qui vendent à la fois au Canada et aux États-Unis. De sorte que fréquemment, les prix sont ceux d'articles vendus sous la même marque de commerce. Bien sûr, nous avons cherché à assortir les spécifications avec le plus de soin possible⁶. Les prix à l'alimentation sont des moyennes pour l'année 1968. Les familles de prix fournies par Statistique Canada se rapportent aux années 1965-66. Les prix tirés des catalogues de commande par la poste sont ceux de 1967. Dans tous les cas nous avons pris soin de ne comparer que des prix relatifs à des périodes identiques.

4. En fait, nos résultats globaux en ce qui touche le volume absolu varient entre 3.3 et 4.6 pour cent, et sont très similaires à ceux obtenus par J.H. Young qui s'est intéressé au « coût comptant » (*cash cost*) du tarif canadien. Young a trouvé que ce coût variait entre 3.5 et 4.5 pour cent de la dépense brute privée. Voir J.H. Young, *Canadian Commercial Policy*, Ottawa : Queen's Printer, 1957, pp. 72-73.

5. Les prix canadiens ont été obtenus de Dominion Bureau of Statistics, *Prices and Price Indexes*, Cat. no. 62-002, Ottawa, Queen's Printer (mensuel). Les prix américains proviennent de Bureau of Labor Statistics, *Estimated Retail Food Prices*, Publication No. 961-2532, Washington : U.S. Department of Labor (mensuel).

6. Dans un bon nombre de cas, les familles de prix sont des moyennes des prix de plusieurs articles, par exemple, plusieurs robes ou paires de souliers. Cela a été fait dans le but de faire disparaître des différences de spécification inévitables

TABLEAU 1

INDICE DU POUVOIR D'ACHAT SELON LA CLASSE DE REVENU

(1) Numéro de classe	(2) Classe de revenu	Indice du pouvoir d'achat				
		(3) Alimentation	(4) Aliments préparés à la maison	(5) Toutes dépenses (moins aliments préparés à la maison)	(6) Toutes dépenses (moins alimentation)	(7) Toutes dépenses (3) (6)
1	Tous les groupes	106.4	101.0	94.6	92.6	95.6
2	moins de \$3,000	104.3	101.2	95.1	93.2	96.7
3	\$3,000—\$3,999	104.6	101.2	94.1	92.4	95.6
4	\$4,000—\$4,999	105.6	101.6	94.6	92.5	96.0
5	\$5,000—\$5,999	105.8	101.3	94.4	92.4	95.7
6	\$6,000—\$6,999	105.9	101.5	94.5	92.5	95.7
7	\$7,000—\$7,999	105.8	101.7	94.4	92.7	95.7
8	\$8,000—\$8,999	106.6	101.6	94.5	92.5	95.6
9	\$9,000—\$9,999	107.2	101.5	95.0	92.7	96.0
10	\$10,000—\$10,999	106.5	101.2	94.4	92.6	95.4
11	\$11,000—\$11,999	107.6	101.4	94.8	92.6	95.7
12	\$12,000—\$14,999	108.1	101.3	94.9	92.6	95.7
13	\$15,000 et plus	108.9	100.9	94.9	92.5	95.7

Conclusions

Les résultats de nos travaux sont résumés dans le tableau 1. Il est quelque peu surprenant de constater que la pénalité de consommation imposée au Canada en raison de sa non-appartenance à une union douanière, est distribuée de façon remarquablement égale sur la période considérée. Cela est vrai pour la catégorie « toutes dépenses » (colonne 7) de même que pour les catégories principales qui la composent, à l'exception peut-être de la catégorie « alimentation » (colonne 3). Même dans ce cas, la différence est attribuable à l'influence des dépenses sur des « mets consommés à l'extérieur ». Si on fait abstraction de cette influence, l'indice de la catégorie des « aliments préparés à la maison » (colonne 4) varie très peu entre les classes de revenu.

Ces résultats indiquent que, à tout le moins pour la période considérée, le schéma de consommation ne varie pas suffisamment entre les classes de revenu pour imposer des pénalités de consommation très différentes aux diverses classes. Par ailleurs, les bénéfices potentiels de consommation échéant aux Canadiens par suite de la formation d'une union douanière nord-américaine seraient distribués également entre toutes les classes de revenu.

G. LEPORE,
Collège Militaire Royal du Canada
et
T. VELK,
Université McGill.